

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation  
18/10/2019

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 6  
Nombres de membres Absents : 5  
Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 6

Date Affichage  
18/10/2019

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F., PERARNAUD C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT., CHEVRIER C., MIRAN P., CICCARIELLO C.

**Objet de la Délibération**

**DEMANDE DE SUBVENTION RENOUVELLEMENT CANALISATION FUYARDE ROUTE DE MONT LOUIS**

M. le Maire rappelle que le rendement du réseau d'eau potable de la commune de Formiguères est de 54,7 % en 2018 et par conséquent bien inférieur au seuil réglementaire de 68,4 %. Conformément à la délibération prise en conseil municipal du 24 septembre 2019, il est prévu de renouveler les tronçons de canalisations déterminés comme les plus fuyards par l'étude diagnostique.

L'étude diagnostique a déterminé en priorité n°1, 8 tronçons de canalisations ayant un débit de fuites total de 157 m<sup>3</sup>/j pour 2 764 mètres linéaires. Le montant global estimé pour la totalité du renouvellement de ce linéaire est de 1 235 450 € HT.

Dans un premier temps, il est prévu de renouveler le tronçon ayant le débit de fuite le plus important soit 39,60 m<sup>3</sup>/j sur la route de Mont Louis. Le montant des travaux de remplacement de cette canalisation d'une longueur de 484 mètres linéaires a été estimé par INGE PROCESS à 221 907,62 € HT.

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour réaliser les travaux en 2020. Les autres travaux de renouvellement de réseaux d'eau les plus fuyards seront poursuivis les années suivantes.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'APPROUVER sans réserve l'avant-projet établi par INGE PROCESS pour un montant total hors taxes de 221 907,62 € HT,
- DE REALISER le projet de renouvellement de la canalisation d'eau fuyarde route de Mont Louis (études et travaux) selon les prescriptions de la charte nationale des réseaux d'eau potable,
- DE MENTIONNER dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- DE DEMANDER à l'Agence de l'Eau RMC et au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales une subvention aussi élevée que possible,

2019-D079

Envoyé en préfecture le 25/10/2019

Reçu en préfecture le 25/10/2019

Affiché le 28/10/2019

ID : 066-216600825-20191023-2019\_D079-DE

- DE S'ENGAGER à rembourser au département et à l'Agence de l'Eau un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département et l'Agence de l'Eau
- DE PRENDRE ACTE que :
  - o l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
  - o la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le 25 octobre 2019



P. LOOS,  
Le Maire